

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

| | |
|----------------------|----|
| NOMBRE DE COMMUNES : | 30 |
| NOMBRE DE DÉLÉGUÉS : | 60 |
| NOMBRE DE PRÉSENTS : | 34 |
| NOMBRE DE POUVOIR : | 8 |

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. DAUGA, M. CAS, M. JOIE, M. PEREZ, M. BOUYRIE, M. VARTAVARIAN, M. LABORDE, M. GUILLAMET, MME COUNILH, M. PASCOUAU, M. DUBEARNES, M. BAYENS, M. DUCAMP, M. TOLLIS, M. DARRIGADE, M. DE LA RIVA, M. FORGUES, M. DIRIBERRY, MME LIBIER, M. BELESTIN, MME CAZALIS, M. VENDRIOS, M. BETBEDER, M. BREDE, M. GELEZ, M. ROMAIN, M. COELHO, MME BERGEROO, M. BECUS, M. DARETS, M. PERIAUT, M. CASTETS, M. BOUHAIN, M. JAMMES

Ont donné pouvoir : MME GIRAUDO à MME LIBIER, M. BENOIST à M. GELEZ, MME DARTIGUEMALE à M. DUCAMP, M. LANGOUANÈRE à M. PÉRIAUT, M. MOUSTIÉ à M. PASCOUAU, M. LATOUR à M. DE LA RIVA, MME GONSETTE à M. JAMMES, MME MEDDA à M. JOIE

Absents excusés : MME AUDOUY, M. CASTEL, M. BRUTAILS, M. LABASTE, MME EVENE, M. LAPEYRE, M. BELLANGER, MME GRACIET, MME JAY, M. LATXAGUE, M. REMAZEILLES, M. ROSPARS, MME GARATE, M. LAUDINET, M. LARD, M. GARAT, M. BELLOCQ

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2023-04-03 – OBJET : VOTE AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les résultats de l'exercice 2022.

Après avoir adopté les comptes de gestion et les comptes administratifs pour l'exercice 2022, le Comité syndical constate les résultats suivants après intégration des restes à réaliser :



Service eau

| Section | Excédent | Déficit |
|----------------|----------------|----------------|
| Exploitation | 5 581 453,23 € | |
| Investissement | | 1 529 196,18 € |

Le Président propose alors après discussion de reprendre ces résultats au budget eau 2023 de la manière suivante :

L'affectation de 3 448 518,24 € du résultat de fonctionnement pour la couverture de financement de la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves »

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 2 132 934,99 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

Service assainissement

| Section | Excédent | Déficit |
|----------------|----------------|----------------|
| Exploitation | 2 608 848,47 € | |
| Investissement | | 1 679 310,13 € |

Le Président propose alors après discussion de reprendre ces résultats au budget assainissement 2023 de la manière suivante :

L'affectation de 1 616 690,00 € du résultat de fonctionnement pour la couverture de financement de la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves »

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 992 158,47 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

Service assainissement non collectif

| Section | Excédent | Déficit |
|----------------|-------------|---------|
| Exploitation | 38 847,97 € | |
| Investissement | 35 201,18 € | |



Le président propose de reporter le résultat de fonctionnement au compte 002 : Excédent de fonctionnement pour 38 847,97 €

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, LE COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité

DÉCIDE

1 - de reprendre pour le budget eau 2023 les résultats du budget eau de l'exercice 2022 de la manière suivante :

L'affectation de 3 448 518,24 € du résultat de fonctionnement pour la couverture de financement de la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves »

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 2 132 934,99 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

2 - de reprendre pour le budget assainissement 2023 les résultats du budget assainissement de l'exercice 2022 de la manière suivante :

L'affectation de 1 616 690,00 € du résultat de fonctionnement pour la couverture de financement de la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves »

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 992 158,47 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

3 - de reprendre pour le budget assainissement non collectif 2023 les résultats du budget assainissement non collectif de l'exercice 2022 de la manière suivante :

Le report en section de fonctionnement du résultat de 38 847,97 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

St VINCENT DE TYROSSE, le 4 Avril 2023

Le Président
Francis BETBEDER

